



MAIRIE DE FERICY

Seine et Marne

CONSEIL MUNICIPAL **Du Vendredi 21 Février 2020** **A 20 heures 30 - En Mairie**

ORDRE DU JOUR :

- I. Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2019 – Délibération**
- II. Approbation du PLU - Délibération**
- III. Adhésion au groupement de commande d'énergies du SDESM – Délibération**
- IV. Approbation du rapport de la CLECT de la CCBRC – Délibération**
- V. Vente du chemin situé entre le 22 et le 24 rue de la Fontaine – Délibération**
- VI. Convention de prêt de la Salle de la source aux associations Fériciennes - Délibération**
- VII. Réhabilitation de l'annexe du Domaine de la Salle : entreprises retenues**
- VIII. Questions diverses**

Présents : Daniel AIMAR, Manel BOURGES, Jacques COSSO, Didier COTTIN, Marie-Amélie COTTIN, Dominique DOLLÉ, Jean-Luc GERMAIN, François GRAGY, Catherine FOURGOUX-LECLERC, Muriel MARGERIT, André MOUTTI, Lancelot PECQUET, Laurence PESTRE, Georges ROCHER

Absente :

Corinne ABOULIN qui a donné pouvoir à Jacques COSSO

Marie-Amélie COTTIN est désignée secrétaire de séance

Les membres du conseil approuvent et signent à l'unanimité le compte-rendu du conseil du 13 décembre 2019.

Avant de débiter la séance, M. le maire demande l'ajout de 2 points à l'ordre du jour :

- Prix de vente du livre sur Féricy
- Motion de association des Maires Ruraux de Seine et Marne

L'ajout de ces 2 points étant accepté, ils seront vus juste avant les questions diverses

I. Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2019 – Délibérations

M. le maire donne la parole à Mme MARGERIT, adjointe en charge des finances qui remet à chaque élu présent des documents synthétiques comptables (consultables en mairie sur simple demande).

Les recettes réelles de fonctionnement sont à hauteur de 762 976.41€ et les dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 522 337.15€ soit un delta positif de 240 639.26€ auquel il convient d'ajouter le reliquat positif de 2018 de 298 074.44€ soit un résultat positif de fonctionnement 2019 de 538 713.70€.

Les recettes réelles d'investissement sont à hauteur de 228 878.35€ et les dépenses réelles d'investissement à hauteur de 253 612.45€ soit un delta négatif de 24 734.10€ auquel il

convient d'ajouter le reliquat négatif de 2018 de 42 049.72€ soit un résultat négatif d'investissement 2019 de 66 783.82€.

L'exercice 2019 permet donc de dégager un montant positif global de 471 929.88€.

Néanmoins, il est nécessaire d'intégrer les Restes à Réaliser (dépenses ou recettes engagées en 2019 mais non réglées ou perçues fin 2019) :

RAR en dépenses = 309 707.31€

RAR en recettes = 222 978.65€

Ce qui donne plus concrètement un nouveau résultat global positif de 385 201.22€

Par délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte Administratif (et le Compte de Gestion du percepteur identique à notre CA) 2019 de la commune est adoptée à l'unanimité.

II. Approbation du PLU – Délibérations

M. le maire donne la parole à M. Dollé, élu en charge de l'urbanisme.

Ce dossier arrive à son terme. Le commissaire enquêteur, suite à l'enquête publique, a émis un avis favorable sur le dossier de Plan Local d'Urbanisme dont le fil conducteur est la protection du village limitant les extensions et respectant le schéma directeur imposé.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le PLU est approuvé et sera tenu à la disposition du public en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

III. Adhésion au groupement de commande d'énergies du SDESM – Délibérations

Le SDESM propose aux collectivités adhérentes de rejoindre gratuitement le groupement de commande d'énergies.

« Pourquoi le groupement ?

Répondre à ses obligations en matière d'achat de gaz et d'électricité :

Inscription libre aux marchés proposés (uniquement gaz, uniquement électricité ou les deux) ;

Affranchissement d'un appel d'offre pour une mise en concurrence ;

Prix négociés en très grande quantité (6000 points livrés pour 300 acheteurs) ;

Des services imposés aux fournisseurs (Contact unique, compte en ligne, pénalités....) ;

L'expérience du SDESM en tant que coordonnateur (depuis 2014) ;

La sécurité juridique et technique de la procédure (AMO spécialisé sur chaque marché) ;

Souplesse dans l'exécution du marché (ajout ou retrait de site sans contrainte) ;

Un outil informatique dédié à la gestion de l'énergie et sa facturation. »

Attendu qu'il y a obligation pour les acheteurs publics de recourir à la mise en concurrence par le biais de marchés et que le SDESM se substitue, par cette adhésion, aux communes. Ces dernières pourront bénéficier de tarifs plus attractifs et s'allègent du recours aux marchés publics. Attendu également que le groupement de commandes proposé est institué à titre permanent mais que chaque membre est libre de se retirer du groupement (à minima 3 mois avant la date d'échéance de chaque marché).

Les membres du conseil, par délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, acceptent l'adhésion au groupement de commande du SDESM pour la fourniture en gaz et en électricité des bâtiments communaux.

IV. Approbation du rapport de la CLECT de la CCBRC – Délibérations

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;
 Vu le code général des collectivités territoriales ;
 Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;
 Vu l'arrêté préfectoral N°2016/DRCL/BCCCL/103 en date du 10 décembre 2016 portant création de la communauté de communes de Brie des Rivières et Châteaux au 1er janvier 2017 ;
 Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 mars 2018 approuvant le montant des attributions de compensation 2017 définitives ;
 Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 29 novembre 2018 approuvant le montant des attributions de compensation 2018 définitives ;
 Vu le rapport de la CLECT du 6 novembre 2019 adopté favorablement à l'unanimité par les membres de la CLECT ;
 Vu la délibération de la CCBRC n°2019_118 du 13 novembre 2019,
 Considérant la répartition de l'attribution de compensation définitive 2019 et provisoire 2020 adoptée par la CLECT le 6 novembre 2019 conformément au tableau ci-dessous :

	Total AC	FNGIR	Charges transférées au 1er janvier 2019	AC définitive 2019	AC provisoire 2020
ANDREZEL	15 342	-32 366	3 240	-13 784	-13 784
ARGENTIERES	10 181	-24 827		-14 646	-14 646
BEAUVOIR	6 764	-17 101		-10 337	-10 337
BLANDY LES TOURS	78 955	-63 197		15 758	15 758
BOMBON	57 432	-62 727		-5 295	-5 295
CHAMPDEUIL	79 693	0	3 240	82 933	82 933
CHAMPEAUX	69 531	-66 769	10 279	13 041	13 041
CHATILLON LA BORDE	28 731	-17 760		10 971	10 971
CHAUMES EN BRIE	209 132	-164 614		44 518	44 518
COUBERT	298 129	-64 051		234 078	234 078
COURQUETAINE	6 340	-22 480		-16 140	-16 140
CRISENOY	49 367	-45 924		3 443	3 443
ECHOUBOULAINS	28 872	-36 860		-7 988	-7 988
EVRY GREGY SUR YERRES	767 647	-160 089		607 558	607 558
FERICY	8 617	-53 189		-44 572	-44 572
FONTAINE LE PORT	16 216	0		16 216	16 216
FOUJU	81 513	-25 796	3 240	58 957	58 957
GRISY SUISNES	203 017	-121 772		81 245	81 245
GUIGNES RABUTIN	311 864	-136 136		175 728	175 728
LE CHATELET EN BRIE	636 260	0		636 260	636 260
LES ECRENNES	83 780	-81 477		2 303	2 303
MACHAULT	24 695	-47 387		-22 692	-22 692
MOISENAY	134 616	-24 319		110 297	110 297
OZOUER LE VOULGIS	110 584	-133 656		-23 072	-23 072
PAMFOU	116 439	-69 967		46 472	46 472
SAINT MERY	6 698	-32 501		-25 803	-25 803
SIVRY COUNTRY	442 749	-222 445		220 304	220 304
SOIGNOLLES EN BRIE	347 179	-107 837		239 342	239 342
SOLERS	53 418	-51 381		2 037	2 037
VALENCE EN BRIE	83 162	-63 084		20 078	20 078
YEBLES	134 668	-48 834	3 240	89 074	89 074
TOTAL	4 501 591	-1 998 546	23 239	2 526 284	2 526 284

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- PREND ACTE des travaux de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charge en date du 6 novembre 2019,
- PREND ACTE de l'approbation du rapport de la CLECT en date du 6 novembre 2019,
- APPROUVE le montant des attributions de compensation définitives 2019 et des attributions de compensation provisoires 2020 pour la commune de Féricy tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

V. Vente chemin situé entre le 22 et le 24 de la rue de la Fontaine – Délibérations

M. le maire rappelle que ce point a déjà été mis à l'ordre du jour du conseil précédent mais que les membres présents avaient souhaité qu'un courrier soit transmis aux propriétaires riverains pour les informer de la demande d'achat d'un des propriétaires.

M. le maire informe donc qu'un courrier en recommandé a été envoyé au propriétaire des 2 terrains jouxtant ce chemin à savoir Mme Garnier mais qu'aucune observation de la part de cette dernière n'a été formulée en retour.

M. Dollé précise que ce chemin est considéré comme un « délaissé de voirie » car il ne donne accès à aucun autre chemin communal et n'est utilisé que par M. et Mme Sampagnay-Loidreau, les propriétaires se portant acquéreurs.

Par délibération, à 12 voix pour et 3 abstentions (Mme Bourges, M. Moutti et M. Pecquet), M. le maire est autorisé à vendre le chemin situé entre le 22 et le 24 rue de la Fontaine à M. et Mme Sampagnay-Loidreau. Il est néanmoins demandé que les frais afférents à cette vente soient supportés par les futurs acquéreurs.

VI. Convention prêt de la Salle de la Source aux associations Fériciennes– Délibérations

Par délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, la convention de prêt de la Salle de la Source aux associations fériciennes annexée est validée.

VII. Réhabilitation de l'annexe du Domaine de la Salle : entreprises retenues

A titre informatif, suite au résultat de la commission d'appel d'offres, M. Germain, adjoint en charge des travaux annonce, par lot, les entreprises retenues avec leur montant :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT € HT
1 : Gros œuvre	BPE	92 000.00
2 : Carrelage Faïence	BPE	13 250.00
3 : Ravalement	BPE	40 000.00
4 : Doublage Cloisons	FTC	46 765.25
5 : Menuiseries bois	DEQUIROT	49 666.70
6 : Electricité	AIMEDIEU	26 069.12
7 : Chauffage/Plomberie	FOSSARD	28 336.46
8 : Peinture/Sols souples	LEROY SEB DECO	19 174.98
TOTAL HT		315 262.51
+ prestation complémentaire peinture		1 600.00
NOUVEAU TOTAL HT		316 862.51
TVA 20%		63 372.50
TOTAL TTC		380 235.01

La chaufferie n'est pas comprise dans les lots.

M. Germain précise que les travaux démarreront début mars.

VIII. Prix de vente du livre sur Féricy– Délibérations

M. le maire informe que le livre sur Féricy a été édité et livré et qu'il sera présenté lors de l'inauguration de la Salle de la Source.

Il précise qu'il y a obligation d'indiquer sur la couverture du livre, le prix de vente et que celui-ci a été arrêté à 16€.

Néanmoins, afin de pouvoir vendre ce livre, il est nécessaire d'acter ce prix de vente par délibération.

M. Pecquet s'étonne que la délibération soit prise après l'édition du livre et la mention du prix sur ce dernier et regrette que le livre n'est pas été présenté avant le lancement de la commande et de la livraison à minima aux conseillers municipaux.

Il précise que, après calcul fait, le prix de revient pour la commune est de 45€ l'unité.

M. le maire rappelle qu'une commission a été créée pour l'élaboration de ce livre et que cette dernière était ouverte à tous.

Par délibération, à 14 voix pour et 1 abstention (M. Pecquet), le prix de vente du livre sur Féricy est acté à 16€ l'unité.

IX. Motion de l'Association des Maires Ruraux – Délibération

Par délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, les élus adhèrent à la motion de l'Association des Maires Ruraux concernant l'eau et l'assainissement :

MOTION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE SEINE-ET-MARNE

EAU ET ASSAINISSEMENT – POUR DES AIDES PUBLIQUES À LA HAUTEUR DES ENJEUX

Bon nombre de communautés de communes ont d'ores et déjà intégré l'eau et l'assainissement dans leurs compétences. Les communes exerçant encore celle-ci sont en sursis puisque, dès 2026, elle sera obligatoirement transférée vers les EPCI.

La dure réalité du terrain montre que ce transfert à la hussarde crée de l'iniquité d'une part et des difficultés de fonctionnement d'autre part tout en provoquant des sources de tensions paralysant les objectifs de service public à atteindre.

Force est de constater que le niveau d'équipement des communes est très hétérogène. Certaines communes ont réalisé, pendant des décennies, des travaux d'investissement importants. Elles ont su profiter des aides très conséquentes des Agences de l'Eau, des régions et des départements quand, dans les années 2000, ceux-ci disposaient encore de moyens budgétaires importants dédiés au sein de politiques volontaristes.

Souvent, le budget communal abondait le budget eau, comme la loi l'autorise ce qui permettait de proposer un prix de l'eau accessible tout en mettant en œuvre des démarches pédagogiques en direction des administrés afin d'expliquer en quoi il convenait d'économiser cette ressource et pourquoi les budgets de l'eau et de l'assainissement induisaient et induiraient des investissements très lourds.

Les choix politiques mis en place dans les collectivités sont très hétérogènes. Cette hétérogénéité est un des moteurs essentiels de la difficulté du transfert de la compétence Eau et Assainissement vers les EPCI. Cohabitent aujourd'hui des communes en déficit d'équipement avec d'autres à des niveaux satisfaisants voire très satisfaisants.

Les remises à niveau nécessaires au sein des EPCI nécessitent des investissements colossaux, avec de nobles objectifs comme la préservation, voire la reconquête des masses d'eau, les défis environnementaux et la transition écologique.

La prise en compte solidaire de ces vastes territoires engendre des coûts d'études jamais atteints comme des recrutements de techniciens très qualifiés se substituant inévitablement et fatalement aux élus bénévoles qui s'impliquaient auparavant sur leur territoire communal.

Le prix de l'eau est adapté sur l'ensemble du territoire intercommunal, recettes nécessaires aux investissements. Dans ce processus infernal, certaines communes verraient leur facture d'eau multipliée par 2, 3 voire 4 sans pour autant que des travaux d'investissement ne soient réalisés sur leur territoire. Si l'on considère une consommation de 100m³ par an pour un ménage, celui-ci verrait sa facture annuelle passer de 400€ à plus 1200€ en quelques années.

L'incompréhension est totale et la mesure ne passe pas auprès des citoyens usagers du service.

Deux facteurs sont responsables de cette situation.

Le premier est celui qui a consisté à transférer une compétence sensible d'office et sans étude d'impact préalable alors que les niveaux d'équipement des territoires et les prix de l'eau étaient très disparates.

Le second est la défaillance avérée des financeurs publics. Les Agences de l'Eau participent aux financements mais de plan en plan, leurs aides ont fondu comme neige au soleil.

Les aides publiques ont globalement diminué de 50% en deux décennies.

Les Agences de l'Eau perçoivent, pourtant, des redevances auprès des consommateurs afin, principalement, de financer les infrastructures nécessaires à la sauvegarde et la distribution d'eau potable ainsi qu'à l'épuration des eaux usées. Les Agences de l'Eau devraient donc disposer de recettes suffisantes afin d'aider les EPCI à assumer de manière acceptable leurs responsabilités, sans faire peser directement sur les usagers la démesure financière de ces actions.

Ce qui relève du bon sens bute sur les prélèvements de l'État qui ponctionne annuellement environ ½ milliard d'euros aux Agences de l'Eau ! Cette disposition est surréaliste, inacceptable et malhonnête. Les redevances perçues doivent aller où elles sont originellement prévues et non à boucher quelques trous dans le budget de l'État.

L'État, dans son rôle d'instigateur de la transition écologique doit assumer ses responsabilités et, dépassant ses contradictions, revenir à plus de cohérence en aidant ses territoires partenaires à aller de l'avant en intégrant les retombées sociales et économiques pour les citoyens usagers des services de l'eau.

Nous exigeons que l'État, au travers de ses Agences de l'Eau, ajuste les aides financières à un niveau acceptable, en direction des EPCI et des communes exerçant la compétence Eau et Assainissement afin d'en diminuer sensiblement l'impact sur les populations.

Nous portons également une proposition novatrice. Le renouvellement des conduites d'eau potable comme celui des réseaux d'assainissement et des STEP ayant un impact très important sur l'économie de la ressource et la préservation des milieux naturels, l'État doit agir afin d'obtenir qu'une part des crédits européens fléchés pour l'environnement, soit 1000 milliards, permette aux EPCI de renouveler leur réseau sans provoquer une nouvelle crise sociale.

Les élus de proximité que nous sommes percevons mieux que personne la violence sociale et l'assommoir économique sur nos populations causées par un prix de l'eau inexplicable et insupportable. La crise des Gilets Jaunes nous a appris que l'empilement des taxes fait le terreau de la défiance des politiques publiques. Nous nous refusons à mettre en œuvre des politiques qui, si l'objectif est vertueux et incontournable, accablent nos concitoyens et altèrent encore notre construction démocratique.

X. Questions diverses

- M. le maire fait le point des dossiers traités durant son mandat : la création de la nouvelle mairie, le travail sur l'eau (branchements plomb), la création du terrain de sport, la création de la bibliothèque, la création du terrain de boules, la réfection d'une partie de l'éclairage public, le toit solaire sur l'atelier technique, la fibre, le PLU, la restructuration des services techniques, la gestion forestière, la gestion du RPI, la gestion du bien sans maître, le PCAET à la CCBRC, la collaboration avec Act'Art, les Scènes Rurales, les Briardises,
- PCAET : malgré le gros travail mené au sein de la CCBRC sur ce dossier, celui-ci ne sera pas voté. En effet, les 3 axes d'action ont été estimés à 3 millions et demi d'euros brut et l'incertitude budgétaire n'a pas permis d'engagement pour le moment.
- Inauguration de la bibliothèque est prévu le 29 février à 11h.
- Une fête en l'honneur des bénévoles est prévue le 22 février
- Un délai de 6 mois supplémentaire a été accordé pour l'occupant sans titre du 11 rue de Ferland.

Tour de table :

- Mme Fourgoux informe qu'une nouvelle secrétaire est attendue au sein du SIRP à compter du 3 mars. Elle informe également qu'un incident plutôt grave s'est produit avec un élève avant les vacances mais félicite les enseignants d'avoir pu gérer ce problème.
- M. Germain fait le bilan de la commission travaux sur ce mandat :
31 projets à plus de 5 000€ ont été traités dont 4 à plus de 200 000€ soit 2 millions d'euros sur les 6 ans de mandat.
Il tient à souligner le travail des bénévoles qui correspond à environ 5 000h de travail dont environ 3 000h pour l'annexe c'est à dire 3 ans de 'équivalent Temps Plein pour 1 personne.
En ce qui concerne la coupe de bois par les bénévoles : la vente de bois est estimée à 5 600 euros l'an passé avec néanmoins quelques investissements : fendeuse, tronçonneuse, équipement de protection individuelle pour les bénévoles

La fin du mandat s'achève avec l'aboutissement du dossier de travaux sur l'annexe (marché de travaux validé, accord obtenu des bâtiments de France). Il suggère que les futurs élus se penchent sur le changement du portail et les accès au bâtiment.

Le bilan de la commission travaux est positif et l'engagement de recentrer le foncier a été respecté.

- M. Gragy informe que la tranche concernant l'entretien sur Féricy n'a pas été réalisée en totalité par le Syndicat Mixte des 4 Vallées (syndicat ayant en charge l'entretien des rû et des cours d'eau) et informe que les futurs élus devront veiller à ce que l'entretien du Pont de Wallerand (rû de la Gennerie) soit réalisé comme convenu.

M. Gragy termine son intervention par un petit discours à l'attention de M. le maire qu'il remercie pour ces années de travail et de dévouement au profit de la commune.

- Mme Bourges remercie l'ensemble du conseil pour ces 6 années passées à leur côtés et durant lesquelles elle a pu apprendre beaucoup de choses même si, selon elle, ces derniers mois ont été un peu moins enrichissants.

- M. Moutti informe qu'un drone appartenant à M. Dewsberry a survolé sa propriété et demande si ce dernier a effectué les déclarations nécessaires et obligatoires en mairie car le survol des habitations privées est interdit et que la prochaine fois, il appellera les gendarmes.

M. le maire n'étant pas au courant, M. Pecquet fait remarquer que les vidéos publiées lors des vœux ont été tournées au-dessus des habitations, ce qui est strictement interdit. Il demande également que toutes les autorisations nécessaires lui soient réclamées.

- M. Pecquet rappelle que ces différentes interventions n'ont rien de personnel contre M. Aimar et que ces prises de position différentes ne veulent pas dire être contre mais s'exprimer librement ce qui relève du rôle de conseiller municipal. Il espère donc que les relations s'apaisent.

- Mme Pestre rappelle que demain aura lieu le déjeuner offert aux bénévoles. Elle remercie également le travail de chacun et le travail réalisé en commun durant ce mandat. Elle souhaite que les liens créés durant ce mandat perdurent.

- Mme Cottin remercie M. le maire d'avoir su fédérer le groupe d'élus.

- Mme Margerit informe être heureuse d'avoir pu travailler sur divers dossiers avec le groupe d'élus et informe rester disponible bénévolement pour la nouvelle équipe qui prendra ses fonctions.

- M. Aimar reprend la parole pour clore le dernier conseil municipal de ce mandat et remercie l'ensemble des élus pour le travail effectué durant ce mandat écoulé même si ces derniers 6 mois ont été compliqués. Il fait remarquer néanmoins qu'aucune démission n'a été observée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h40